



District Haute Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
 DES STATUTS et REGLEMENTS**



Réunion restreinte du 02 mai 2023

Procès Verbal n°3

Présents : MM. AGASSE – CALMETTES – MARSENGO – TROGANT

Invités : MM. TREBOUTE – DESPEYROUX (CTD)

Nota : Cette réunion se tient par correspondance électronique.

La Commission procède à l'analyse de la situation des clubs de D1 et D2, en regard de l'obligation EDUCATEURS (article 13 du RIO), à la date du 30 avril 2023.

1/ Rappel de l'Article 13 « OBLIGATION DES CLUBS - EDUCATEURS » :

Les clubs disputant les championnats seniors Départemental 1 ou Départemental 2 du District sont tenus de disposer d'un éducateur titulaire du diplôme « animateur seniors » ou « CFF3 » pour encadrer l'équipe concernée. Cet éducateur devra être présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité. L'engagement entre l'éducateur et son club doit être signifié au district avant le 30 septembre 2022, sous la forme d'une licence éducateur fédéral ou d'un contrat. Le club devra inscrire son éducateur dans FOOTCLUBS à la rubrique « éducateur ». Les clubs non en règle auront jusqu'au 30 avril pour régulariser leur situation.

2/ Analyse de la situation des clubs au 30 avril 2023 :

Nota : Les modifications par rapport au PV n°2 du 13/10/22 figurent en caractères gras.

DEPARTEMENTAL 1

Club (Nom)	Club (N°)	Nom Educateur Principal	Prénom	Diplôme	Décision CDSR
CORNEBARRIEU 1	525718	GOR	SYLVAIN	CFF3	Conforme
EAUNES LABARTHE 1	547304	GINESTET	YANN	BMF	Conforme
GIROU 2	551412	SHEIKBOUDOU	LAURENT	CFF3	Conforme
L'ISLE EN DODON 1	505900	VARELA	FREDERIC	BEF	Conforme
LABEGE 1	590591	DADI	EUGENE	LB UEFA	Conforme
LANDORTHE ESTAN. 1	521599	CONSTANT	RAPHAEL	BE1	Conforme
MABROC 1	551048	SOUDAIS	GUILLAUME	CFF3	Conforme
PORTET CAR. 2	508645	TOSSE	BERTHOLD	AS	Conforme
SAINT LYS 1	524099	DONADELLO	CYRIL	CFF3	Conforme
SALIES MANE 2	548369	MAURY	HERVE	BE1	Conforme
SEYSSSES FROUZINS 2	580593	DURAN	PASCAL	BEF	Conforme
TOAC 1	505890	IZAGA	CHRISTOPHE	BE1	Conforme

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

Club (Nom)	Club (N°)	Nom Educateur Principal	Prénom	Diplôme	Décision CDSR
BA. LUCHON SP. CGM	582735	SALIS	JEROME	BE1	Conforme
BOSSOST 1	533757	DELAURENS	JORDI	Diplôme Espagnol	Conforme
BOULOGNE PEGUIL. 2	544215	LASSUS	PHILIPPE	CFF3	Conforme

CARBONNE 2	515649	LEAL	STEPHANE	CFF3	Conforme
CAZERES 2	500348	CALVET	YANN	AS	Conforme
EFC AURIGNAC 1	580600	CHELLE	FREDERIC	BMF	Conforme
ENCAUSSE SO.GA. 1	541856	GERMAIN	THIERRY	AS	Conforme
JUVENTUS PAPUS 2	548099	BADAQUI	MORAD	AS	Conforme
LE FOUSSERET 1	550924	GARDELLE	CHARLES	CFF3	Conforme
MIRAMONT 1	505919	AVEZAC	CHRISTOPHE	BEF	Conforme
POUVOURVILLE 2	512971	ARAGON	REMI	Néant	Dérogation CODIR du 30/03/23
ROQUES CONFLU. 1	580684	MAJSTRUK	CYRIL	AS	Conforme

DEPARTEMENTAL 2 - Poule B

Club (Nom)	Club (N°)	Nom Educateur Principal	Prénom	Diplôme	Décision CDSR
AUZIELLE LAUZER. 1	529785	GELY	EMMANUEL	CFF3	Conforme
BRAX 1	524782	MURZEAU	DIMITRI	CFF3	Conforme
CASTEL. VERFEIL 1	581831	POLLET	KEVIN	CFF3	Conforme
GRENADE 1	515892	ANEL	THIERRY	AS	Conforme
JET 2	527639	BOULARD	STEVE	CFF3	Conforme
MONDONVILLE 1	517288	COLMAGRO	JULIEN	AS	Conforme
PIBRAC 3	517036	UBEDA	FREDERIC	AS	Conforme
REVEL 2	505892	ANGELINI	FRANCK	BEF	Conforme
TAC 1	506018	NGBOUNDOU	FREDDY	CFF3	Conforme
TLSE METROPOLE 3	581893	HAMIDI	MOHAMED	BMF	Conforme
TLSE MIRAIL 1	527214	BEN MIMOUN	HOUARI	CFF3	Conforme
VILLEMUR 1	546967	COUSINIE	JEROME	CFF3	Conforme

3/ Conclusion de la Commission

La Commission valide la conformité des clubs engagés dans les championnats 2022/2023 de D1 et de D2 en regard de l'obligation « **EDUCATEURS** ».

Le Secrétaire de la Commission
Hubert CALMETTES

Le Président de la Commission
Jean Louis AGASSE